



## Entretien pour sanction pouvant aller jusqu'au licenciement

-----  
Par jeremius69

Bonjour

Je suis convoqué à un entretien de ce type cette semaine

Si je choisis de me présenter seul, mon employeur doit-il être seul également ou peut-il se faire accompagner lui aussi ?

Doit-il y avoir égalité numérique pendant l'entretien ? Je ne trouve pas d'écrit à ce sujet.

Merci pour vos retours

-----  
Par morobar

Bonjour,

L'employeur peut être accompagné par un collaborateur si un point très technique doit être invoqué par exemple.

Le salarié peut être accompagné, selon le cas, par un membre du personnel ou un conseiller extérieur.

Mais mieux vaut être accompagné afin de récupérer le PV de l'entretien sous forme d'attestation conforme au code de procédure art.202.

-----  
Par jeremius69

Merci Morobar

L'égalité numérique n'est donc pas obligatoire ?

-----  
Par morobar

L'égalité numérique n'est donc pas obligatoire ?

Elle est même exceptionnelle, l'employeur est seul en général.

Lorsque l'employeur est accompagné, cet accompagnateur ne peut pas intervenir hors un point très technique.

Alors que le conseiller du salarié est censé agir comme témoin et aussi avocat;

-----  
Par Henriri

Hello !

Jeremius, il serait préférable de vous faire assister lors de cet entretien, ne serait-ce que pour en être témoin (ça peut servir ultérieurement si il y a une suite juridique) et prendre des notes pour vous sur les échanges. Il peut aussi calmer le jeu si les paroles s'enveniment.

Lectures :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2234]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2234[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857[/url]

A+